

## Compte rendu **FSU snutefe** du CTM du 17 avril 2019

### Déclaration liminaire de la FSU snutefe

*« Ce CTM s'inscrit dans la continuité d'une culpabilisation des agents, dont l'investissement ne serait pas à la hauteur du génie et des ambitions modernisatrices des sommités du ministère.*

*Le projet d'instruction DRH/DGT relative à l'évaluation du système d'inspection, figurant à l'ordre du jour, avait déjà été examiné en mars 2019 et la DRH avait convenu que son contenu moralisateur devait être revu. La nouvelle version, présentée à ce CTM, a supprimé seulement la mention d'une nécessaire bonne foi des agents dans le cadre de leur évaluation ! Par contre beaucoup de rajouts (notamment sur Wiki't) et surtout des grilles de points à aborder dans l'évaluation, d'abord des agents de contrôle, mais aussi des assistant(e)s de contrôle, du service renseignement et même des RUC.*

*Il manque évidemment des grands absents, notre infaillible hiérarchie supérieure, dont le DGT, qui n'ont pas à répondre des désorganisations des services et du choix controversé de Wiki't, qui va être abandonné pour un logiciel plus ergonomique. Quelle gabegie financière et quel coût humain pour les agents qui galèrent ! Vous qui adorez le pilotage par les chiffres, allez-vous rendre public enfin le coût réel, direct et indirect, les millions d'Euros qu'a coûté cet échec ?*

*Pourtant ce n'est pas faute d'avoir été alertés. D'abord la DGT aurait dû tirer les leçons de l'échec du précédent logiciel, « Cap Sitere », aussi choisi par le DGT lui-même, sans écouter les agents qui avaient défini un cahier des charges, et présentant les mêmes maux que Wiki't. Le cabinet ERETRA a rendu le premier septembre 2015 un rapport ergonomique sur l'outil Wiki't qui pointe que le choix fait par l'administration est celui d'une vision comptable plus qu'opérationnelle et qui a été défini en l'absence de tout recueil de besoins. Suite à ce rapport alertant sur son impact en matière d'organisation et de conditions de travail et une enquête sur des sites pilotes, le CHSCT-M a rendu un avis défavorable au déploiement de Wiki't. Notre syndicat a alerté également Madame EL KHOMRI, ministre du travail, en novembre 2015.*

*Aujourd'hui, sans la moindre évaluation des conséquences de ses errements, la DGT présente la poursuite du projet de refonte de Wiki't, déjà présenté au CTM en juin 2018.*

*Il reste à souhaiter que l'intelligence collective, tant recherchée par la DRH, permettra que tous les remplacements des logiciels utilisés par les agents (inspection du travail, services à la personne, titres etc.) soient examinés rapidement par le CHSCT-M dès la fin de la conception, quand est proposée une première maquette. Le CHSCT-M ne doit pas être informé, mais consulté, mieux, ses avis doivent être suivis d'effets.*

*Cela n'est clairement pas encore le cas puisque nos représentants en CHSCT-M n'ont même pas été saisis le 3 avril « pour avis » sur les réorganisations en Auvergne-Rhône-Alpes après la demande du CTM acceptée par le DRH, mais simplement « pour information » et sur la base de la seule note indigente du Direccte ! Logiquement,*

***nos élus ont refusé de débattre dans ces conditions et demandé une vraie saisine pour avis. Mais là aussi, comme pour la demande unanime des syndicats de procéder à une enquête paritaire sur la récente tentative de suicide d'un IET à l'INTEFP, il est clair que la DRH, la DGT, la Ministre ne veulent pas heurter le pouvoir des barons locaux sur lesquels ils s'appuient pour gérer les services, sans souci du service public. Donc, le « circulez, y a rien à voir » va continuer.***

***Aujourd'hui, le ministère fait référence à la « méthode agile » d'aller et retour d'avis pour s'exonérer de son obligation de prendre en compte l'impact de ses décisions et une réelle consultation du CHSCT-M. Son agilité consiste surtout à manipuler du concept : « bien-être au travail », « management bienveillant » et autres bla-bla, pour cacher la politique du chiffre et la perte de sens qu'elle induit.***

***La lettre du DGT à tous les agents du système d'inspection du travail est complétée par cette instruction sur leur évaluation spécifique. Elles montrent, à travers la liste à la Prévert de tout ce qu'il faut faire : tableau de bord, note de quinzaine, etc, qu'il faut donner « à manger » à ceux qui sont au-dessus. Moins il y a d'agents de contrôle plus il y a du sur-encadrement. Comme l'a montré le sociologue Michel CROZIER à propos du « phénomène bureaucratique » votre politique, décuplée par un usage dévoyé des tableaux de données numérisées, engendre peu à peu une forme de paralysie du service public où les directions centrales ont créé une administration qui travaille pour elle-même et pour l'auto-promotion de la ministre.***

***Comment s'étonner, avec cette politique, de voir les résultats pitoyables recueillis par vos propres outils de « sondage » de l'ambiance au travail dans ce ministère ? Le baromètre social 2018, malgré les limites de ce genre d'exercice, confirme nos alertes multiples et révèle une crise inégalée avec des taux de bien-être au travail extraordinairement bas (59 % d'opinions négatives !), notamment en inspection du travail (89% d'opinions négatives sur le climat social interne !), une surcharge de travail pour 72% des répondants. Nous exigeons un retour détaillé en CTM et CHSCT-M sur tous les indicateurs de grande souffrance au travail avec des actions concrètes pour y faire face plutôt que de devoir batailler sans cesse pour que le minimum légal soit respecté ici ! Et nous continuerons à rendre publics vos faits et gestes- merci à l'Humanité et à Mediapart- tant que vous brutaliserez les agents.***

***Les usagers ont besoin d'un service public de qualité et de proximité, avec des agents en nombre suffisant confortés dans leurs fonctions par leur encadrement et leur ministre, pas de moulinet médiatique et de gestion autoritaire dévoyant les principes du service public tel qu'il existe depuis 1945 !***

***Enfin, si l'actualité a reporté à plus tard l'annonce par le président des mesures que le pseudo grand débat lui a inspiré, nous vous mettons en garde contre toute tentation d'instrumentalisation qui pourrait se traduire par de nouvelles baisses d'effectifs et de moyens de nos services publics déjà "raclés à l'os" et une énième réforme de structure des services de l'Etat, noyant nos services déconcentrés dans des DDICS aux missions hétérogènes et ignorant le lien Travail Emploi. Nous vous renvoyons, à ce sujet, à notre lettre ouverte au Premier ministre et à la ministre du travail, que nous vous remettons aujourd'hui.***

***Il s'agit de l'expression d'une opposition argumentée à la DDisation de nos services avec des propositions d'organisation des services. Dans l'attente des décisions à venir, la FSU snutefe continue à faire du lobbying à l'aide notamment de cet argumentaire.***

***La FSU snutefe appelle à la mobilisation pour le 9 mai et les initiatives suivantes. »***

## **Organisation territoriale de l'Etat (OTE)**

Madame FOURCADE, secrétaire générale des ministères sociaux, nous explique depuis 5 mois que les décisions d'organisation opérationnelle des services de l'Etat ne sont pas prises. Seule serait acté le rapprochement des services de la cohésion sociale avec ceux de la Direccte au niveau régional mais au niveau départemental, les

décisions ne seraient pas prises. Lorsque les syndicats lui font part des groupes de travail organisés dans son ministère et de comptes rendus d'hypothèses de travail prenant en compte l'absorption de nos services par les préfetures, elle répond qu'il ne peut s'agir que d'initiatives personnelles d'agents ayant participé à ces réunions (Hum, hum, difficile à croire !).

C'est parce qu'il n'est pas possible de rester inactif, dans l'attente d'arbitrages sur le fonctionnement global du service public, que la FSU snutefe a rédigé un argumentaire contre la DDIisation. L'objectif, pour nous, était de s'inviter au débat qui se tenait sans les syndicats, sans les agents et sans le public, et faire valoir nos arguments en temps utile, comme nous l'avons fait précédemment avec les nouveaux pouvoirs de l'inspection du travail ou pour tenter de limiter les dérives du code de déontologie.

Notre syndicat, accompagné par la FSU, a donc écrit au premier ministre pour lui demander de conserver et conforter les structures actuelles des Direccte. Ce courrier argumenté de la FSU (joint à notre compte rendu) a été également diffusé à d'autres intermédiaires ministériels comme le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur. Notre syndicat, qui ne doute pas de la détermination de notre ministre et de son directeur de cabinet pour conserver leur situation, ne peut laisser prospérer leur vision d'un service public contre le public et contre les missions.

La Secrétaire générale, formée à la bonne école (l'ENA), a entonné le refrain : « la vitalité de notre ministère, c'est qu'on continue à embaucher ». Par exemple elle annonce que pour redévelopper le contrôle de la formation professionnelle et alléger les services à la personne, le ministère prépare un plan d'accompagnement.

Notre syndicat a alerté la SG sur la situation des services de l'emploi pour lesquels des arbitrages étaient attendus en octobre/novembre 2018. Les Direccte ont dans un premier temps décidé, dans l'attente de la décision, de geler, par précaution, des postes vacants non pourvus sur les postes « incertains ». Aujourd'hui l'incertitude perdurant, de nombreux services sont en grande difficulté de fonctionnement du fait de cette retenue de postes vacants. La SG a indiqué que le ministère allait réagir rapidement ! Elle a une nouvelle fois indiqué qu'au prochain CTM elle donnera l'information sur ces évolutions des missions ! L'orientation générale est d'avoir moins de niveaux hiérarchiques et moins d'agents en support.

La SG et le DRH ont entamé un duo sur le développement d'un dialogue social de qualité. Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, il fallait l'oser. Bien sûr le CTM sera consulté, mais sur quoi ? Avant ou après la mise en place ?

Les décisions concernant notre ministère seront connues le 21 juin 2019 (promis-juré) et des préfigureurs seront nommés pour une période entre 6 et 12 mois pour travailler l'ensemble des projets avec généralisation au premier janvier 2020. Après les protestations des syndicats, la SG a convenu qu'elle demanderait une durée de préfiguration d'un an !

Madame FOURCADE a également tenté de rassurer les membres du CTM en indiquant qu'il n'y aura pas de modification de la ligne hiérarchique de l'inspection du travail. Effectivement, pourquoi se priver des compétences du DGT et de la volonté de poursuite de la reprise en main de l'inspection du travail demandée avec insistance par l'Elysée, selon certaines sources. La lettre du DGT à tous les agents du système d'inspection du travail et l'instruction relative à l'évaluation spécifique à l'inspection du travail montrent qu'il n'y a pas besoin de Préfet pour que l'action de l'inspection soit sous influence.

## **INTEFP :**

La question de l'INTEFP s'est également invitée aux premiers débats du CTM. Depuis des années, la DRH recherche un CHSCT compétent pour les IET. Cette recherche n'ayant pas abouti à une réponse réglementaire en termes d'instance ou de statut des IET à modifier, la DRH laisse la question de la gestion d'un CHSCT des IET à la main du directeur de l'INT dont les pratiques managériales et l'indécision chronique sont à l'origine de

nombreuses frictions tant pour les IET que pour le personnel de l'INT. C'est donc avec un certain bon sens, quoique tardif (il a fallu 6 semaines de mobilisation), que le DRH (nouveau président par intérim de l'INT) a re-décidé de la tenue d'une enquête paritaire suite à la tentative de suicide d'un IET, par une commission qui ne comprendra pas (à la demande de tous les syndicats) le directeur de l'INT et le directeur des études. La restitution de cette enquête sera faite au CHSCT-M.

### **Instruction relative à l'évaluation des agents (consultation pour avis):**

Mais pourquoi donc une instruction spécifique pour les agents du système d'inspection du travail ? A cette question la DGT et la DRH répondent en chœur qu'il s'agit d'un enjeu de cohérence du système dans son entier, puisque cette instruction et ses grilles d'évaluation rappellent tout ce que doivent faire les agents (agents de contrôle, assistant(e)s de contrôle, RUC).

Il est vrai qu'il s'agit d'une liste à la Prévert qui prêterait à sourire (dans un premier temps) tant cette énumération ressemble à une injonction paradoxale sur le travail attendu au regard du temps disponible par agent et du travail réel.

Mais l'hypocrisie du système, ou celle de la DGT, est de dire que c'est pour ne rien oublier dans ce qu'un agent pourrait faire. L'étape suivante est bien sûr de cocher une case par item et, à la fin, de compter les cases cochées pour évaluer l'activité. Cette instruction, un brin plombante, a été allégée de l'expression relative à la nécessaire bonne foi de l'évalué lors de son entretien d'évaluation. Par contre elle a été alourdie sur ce qu'il faut faire pour faire « système ».

Il y a aussi un emballage, de rigueur depuis l'arrivée du nouveau DRH : cette instruction attire l'attention sur les discriminations. Cette référence a fait sourire tous les syndicalistes attentifs à la non mise en œuvre dans les Directives des dispositions de l'accord sur les discriminations, signé en mai 2017.

Les ministères chargés des affaires sociales (MCAS) souhaitent mettre en place des formations communes avec des évaluateurs et des évalués. Et, summum de la modernité, le DRH va faire procéder à une évaluation de l'évaluation avec tirage au sort, tout ça dans le but d'améliorer les pratiques managériales !!!

Il n'est évidemment pas question de prendre en compte les méfaits de la politique du chiffre. L'évaluateur « ne peut pas » disposer des CREMA (statistiques d'activité rentrées dans Wiki't) de l'évalué, mais ce dernier peut volontairement les transmettre pour son évaluation ... avec aussi des fleurs, ou des chocolats peut être !! Les syndicats ont demandé à la DGT et la DRH de supprimer cette référence au CREMA (Cf. avis de la CNIL), ce qu'ils ont refusé après une très brève suspension de séance pour se concerter.

Vote contre : CGT, UNSA, SUD, FSU, FO

Vote abstention : CFDT

### **Modification et suppression d'UC en Auvergne Rhône Alpes (ARA) (consultation pour avis)**

C'est le clou dans la chaussure de la DRH. Depuis un an ce dossier monté à l'emporte-pièce par le directeur ARA est à l'ordre du jour du CTM. Le directeur ARA en a fait un enjeu personnel : l'évaluation des risques c'est pour après la mise en place. Le « principe de précaution » qui voudrait que le CTSD et le CHSCT soient consultés sur un projet avec une évaluation préalable des risques, c'est pour l'ancien temps. Place au monde moderne qui verra la suppression des CHSCT. Le directeur ARA est donc ce qu'on appelle un « préfigurateur auto proclamé », ce qui cadre mal avec les incantations du DRH sur la qualité souhaitée du dialogue social au sein du ministère.

Tous les syndicats ont voté contre ce projet d'arrêté.

Les syndicats ont, de plus, adopté la motion suivante :

*« Lors du précédent CTM, les organisations syndicales avaient voté à l'unanimité une motion sollicitant l'avis du CHSCT Ministériel sur la qualité de l'évaluation des risques professionnels, réalisée dans le cadre de la note du 24 janvier 2019, produite par M. Jean-François Bénévise, au regard de la prise en compte des conséquences de la nouvelle organisation sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agent. es*

*Depuis l'administration s'est bornée à aborder lors du CHSCT du 3 avril 2019 ce point en question diverse, en ne daignant transmettre uniquement qu'un maigre rapport du Direccte, et s'abstenant d'envoyer l'ensemble des documents transmis préalablement au CTM.*

*Alors que l'administration ne respecte pas l'article 34 du décret du 15 février 2011, celle-ci souhaite consulter à nouveau les organisations syndicales sur le projet d'arrêté portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail.*

*Les organisations syndicales dénoncent le refus par la DRH de la consultation du CHSCT ministériel que nous avons demandé lors du CTM du 12 mars 2019 et, plus globalement, l'absence totale d'évaluation des risques dans le projet présenté par l'administration. Les organisations syndicales refusent de cautionner cette consultation qui se fait hors du respect des textes légaux et, in fine, au détriment de l'intérêt des agent.es qu'elles représentent. En conséquence le CTM émet unanimement un avis négatif. »*

**L'ordre du jour n'étant pas épuisé, la DRH a reconvoqué le CTM le 30 avril** d'une part pour ré-examiner le projet ARA suite au vote unanime « contre » des organisations syndicales, et d'autre part, pour poursuivre l'ordre du jour pléthorique de ce CTM.

**Bref, le dialogue social « de qualité », c'est comme l'horizon, il recule au fur et à mesure qu'on avance !**

Les élus FSU

**DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION ~~DE~~ DESTRUCTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

